

Enquête sur le Jazz-Band

NOTRE QUESTIONNAIRE

1° *Le jazz-band est-il pour vous « de la musique » ? De quel ordre sont vos impressions devant le jazz ?*

2° *Exerce-t-il une influence sur l'esthétique contemporaine et plus particulièrement sur les formes musicales ?*

3° *Pensez-vous que puisse se créer une musique de jazz originale et indépendante, obéissant à des lois propres ?*

Réponse de M. Désiré Pâque

Auteur de nombreuses œuvres de musique de chambre.

1° Le « Jazz » appartient sans nul doute aux faits d'ordre musical puisqu'il emploie le son, cet élément premier et irréductible de toute musique ;

2° Bien que le rythme, ou vibration universelle, élément antérieur à toute chose, inhérent à toute forme, n'est pas essentiel à la musique, il lui confère néanmoins ce par quoi elle nous impressionne. Le jazz, faisant un usage très intense du rythme, a, par là, une influence sur notre musique contemporaine, laquelle ne tendait que trop à l'arythmie.

3° « Ses lois propres » ! Le Jazz les possède. Et, sait-on au juste ce qu'est une loi ? « Que le cours de l'univers est nécessaire et évaluable, non parce que des lois y dominent, mais parce que les lois y font absolument défaut et que chaque puissance, à chaque moment, tire sa dernière conséquence. » (Nietzsche, *Par delà le bien et le mal*, 1, p. 44). Voilà qui semble une parcelle de vérité approchée.

Réponse de M. Roland Manuel

De Prague, où l'on a exécuté son Tempo di Ballo, M. Roland Manuel nous envoie ce télégramme :

« Jazz pas mort, lettre suit. »

André Cœuroy et André Schaeffner.